

**27ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE
VAUCLUSE**

**REGLEMENT
OFFICIEL**

27ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

PRE REGLEMENT DU

27ème

RALLYE TERRE

DE VAUCLUSE

10 – 11 – 12 Novembre 2017

*Championnat de France
Rallyes Terre*

A.S.A. MEDITERRANEE

33, Route de Montfavet

84000 AVIGNON



Fax 04 13 33 46 67



06 34 30 79 33 Président

Email : asamediterranee@sfr.fr

TEAM TREVOIS COURTHEZON

10, Rue Saint-Denis

84350 COURTHEZON



Fax//Tél 04 90 70 27 98



06 11 25 44 78 Président

Email : teamtrevois@hotmail.com

27ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

SOMMAIRE

INFORMATIONS UTILES

PROGRAMME

ARTICLE 1P - ORGANISATION

- 1.1. Officiels du Rallye
- 1.2. Eligibilité
- 1.3. Vérifications

ARTICLE 2P - ASSURANCES

ARTICLE 3P - CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1. Demandes d'engagement – Inscriptions – Concurrents admis
- 3.2. Equipages
- 3.3. Ordre de départ

ARTICLE 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

- 4.1. Voitures autorisées
- 4.2. Pneumatiques
- 4.3. Assistance

ARTICLE 5P - PUBLICITE

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1. Description
- 6.2. Reconnaissances
- 6.3. Carnets de contrôle
- 6.4. Circulation

ARTICLE 7P - DEROULEMENT DU RALLYE

- 7.1. Départ
- 7.2. Dispositions générales relatives aux contrôles
- 7.3. Contrôles : C.P., C.H. – Mise hors course
- 7.4. Contrôles de regroupement
- 7.5. Epreuves spéciales
- 7.6. Parc Fermé

ARTICLE 8P - RECLAMATIONS - APPEL *Conforme au Règlement standard FFSA*

ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

ARTICLE 10P - PRIX - COUPES

ANNEXES

- ANNEXE I - Itinéraire - Horaires
- ANNEXE II - Tableau de signalisation des contrôles
- ANNEXE III - Equipements de Sécurité
- ANNEXE IV - Terminologie

27ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

ANNEXE V - Chargé des relations avec les concurrents

27ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

INFORMATIONS

TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE

Au P.C du Rallye :

Salle polyvalente à COURTHEZON	Vendredi	10 Novembre 2017	de	18 h 00 à 24 h 00
	Samedi	11 Novembre 2017	de	0 h 00 à 24 h 00
	Dimanche	12 Novembre 2017	de	0 h 00 à 16 h 00

LES ADRESSES DU RALLYE

TEAM TREVOIS COURTHEZON

Mr Louis PRIANO
10 Rue Saint Denis
84350 COURTHEZON

☎ 04 90 70 72 19
📠 04 90 70 27 98
📞 06 11 25 44 78

Email : teamtrevois@hotmail.com

A.S.A MEDITERRANEE

33, Route de Montfavet
84000 AVIGNON

📞 06 34 30 79 33

Email : asamediterranee@sfr.fr

P.C DU RALLYE

Salle polyvalente
Quartier la Roquette
84350 COURTHEZON

📠 04 90 70 27 98

PARCS FERMES :

Vendredi 10 Novembre 2017

Ecole Jean Vilar
84350 COURTHEZON

Samedi 11 Novembre 2017

Ecole Jean Vilar
84350 COURTHEZON

Dimanche 12 Novembre 2017

Salle polyvalente quartier la Roquette
84350 COURTHEZON

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Salle polyvalente quartier la Roquette 84350 COURTHEZON

VERIFICATIONS TECHNIQUES Salle polyvalente quartier la Roquette 84350 COURTHEZON

27ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

PROGRAMME - HORAIRES

Ouverture des engagements : A la parution du présent règlement le **Vendredi 04 / 09 / 2017**

Clôture des engagements : **Lundi 23 Octobre 2017 à Minuit**
(Pour les inscrits au Championnat de France des Rallyes Terre désirant être engagés en priorité)
Clôture des engagements : **Lundi 30 Octobre 2017 à Minuit**
Parution de la liste des engagés : **Lundi 06 Novembre 2017.**

VENDREDI 10 NOVEMBRE 2017

- 16 h 00 à 22 h 00 : Vérifications Administratives Salle Polyvalente - COURTHEZON
16 h 30 à 22 h 30 : Vérifications Techniques Salle Polyvalente – COURTHEZON
21 h 00 : 1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs au P C du Rallye
23 h 45 : Publication de la liste des autorisés à prendre le départ
Salle Polyvalente – COURTHEZON

SAMEDI 11 NOVEMBRE 2017

- 06 h 30 : Début du tour de reconnaissance 1^{ère} étape 1^{ère} section
08 h 45 : Entrée parc de Regroupement DOMAINE GRAND RETOUR 0 h 10
Heure de mise en place du Parc de départ le 11 Novembre 07 H 15 au Domaine Grand Retour
08 h 55 : Sortie de parc de Départ 1^{ère} étape
09 h 05 : Assistance CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball
10 h 38 : Départ E.S. 1 : 9.300 Km
11 h 06 : Départ E.S. 2 : 10.030 Km
11 h 39 : Départ E.S. 3 : 14.630 Km
12 h 04 : Entrée parc de Regroupement DOMAINE GRAND RETOUR 0 h 10
12 h 14 : Sortie de parc de Regroupement Départ de la 3^{ème} section / 1^{ère} étape
12 h 24 : Assistance CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball
13 h 47 : Départ E.S 4 : 9.300 Km
14 h 15 : Départ E.S. 5 : 10.030 Km
14 h 48 : Départ E.S. 6 : 14.630 Km
15 h 53 : Assistance à CAMARET sur AYGUES stade Moto Ball
16 h 13 : Arrivée de la 1^{ère} étape – Salle Polyvalente COURTHEZON
20 h 30 : Publication des résultats partiels provisoires

27ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

Heure et ordre de départ de la 2^{ème} étape Salle Polyvalente de COURTHEZON

27ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

DIMANCHE 12 NOVEMBRE 2017

07 h 00 : Début du tour de reconnaissance 2^{ème} étape. 4^{ème} section

08 h 35 : Entrée Parc de Regroupement à SERIGNAN 0 h 20

Heure de mise en place du Parc de départ le 12 Novembre 07 H 15 a Serignan salle des Fêtes

08 h 55 : Sortie Parc de Départ Départ 2^{ème} étape

09 h 02 : Entrée parc Assistance à CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball

10 h 20 : Départ E.S. 7 : 11.940 Km

11 h 03 : Départ E.S. 8 : 16.000 Km

11 h 38 : Entrée parc Assistance à CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball

12 h 28 : Entrée Parc de Regroupement 0 H 30 à Courthezon

12 h 58 : Sortie Parc de Regroupement Départ de la 6^{ème} section / 2^{ème} étape

13 h 11 : Départ E.S. 9 : 11.940 Km

13 h 54 : Départ E.S. 10 : 16.000 Km

14 h 29 : Entrée parc Assistance CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball

14 h 44 : Sortie Parc Assistance de CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball

A partir de 15 h 04 : Arrivée finale – Salle Polyvalente à COURTHEZON

: Vérifications techniques finales (Cf au Règlement standard F F S A des Rallyes Art. 1.3.12)

Affichage du classement final provisoire :

30 minutes après l'heure d'entrée en parc du dernier concurrent.

Affichage du classement final définitif :

30 minutes après l'heure d'affichage du classement final provisoire

18 h 00 : Remise des prix – Salle Polyvalente à COURTHEZON

27ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

27ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Méditerranée, organise les 10, 11 et 12 Novembre 2017,
Le 27^{ème} RALLYE NATIONAL C P E A TERRE DE VAUCLUSE
 En qualité d'Organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Cote d'Azur
 Le 23 Juin 2017 sous le numéro N° 47 Et par la FFSA sous le permis d'organiser N° 638
 En date du 29 Juin 2017

COMITE D'ORGANISATION Coprésidents

Thierry BRILLARD, Président de l'A.S.A. Méditerranée_
 Louis PRIANO , Président du TEAM Trévois

ORGANISATEUR TECHNIQUE :

Nom : TEAM TREVOIS COURTHEZON
 Adresse : Salle la Roquette 84350 COURTHEZON
 Tel / Fax 04.90.70.27.98 ou 06.11 25 44 78
 De 8h à 12 h et 14h à 18h

Membres Organisateur :

Olivier ADIASSE, Thierry BAUMET , Loïc BUREAU ,Jean –Pierre BLAIRON , Laurent BRECHET, Françoise BRILLARD, Georges CALABRESE, Pascal CRASSOUS, Marcel CROTTE, Jean Pierre DE VALETTE, Marie-Antoinette et Nicola DOMINO, Roger FISCHER, Bernard & Jérôme GRANGET, Bernard ISSARTEL, Patrick JULIEN, Jérôme LAMBERT ,Christian MEFFRE, Bernard MICHEL, Francis MOULINES , Serge MOURGUES, Christian MOREL, Camille PIERRON, Guy POUZOL, Alain ROUX, Jean Pierre VIMES , Evelyne VEDRINES
 Et les Membres du Team Trévois et de l'ASA Méditerranée.

ARTICLE 1 P : OFFICIELS

OBSERVATEUR F F S A	M. François LANGLET	Licence	1559
VOITURE 4 x 4	M. Thierry BRILLARD	Licence	27.56
Délégué Sécurité Ligue P A C A	M. Gilbert GIRAUD	Licence	48.64
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M : Jean Claude CRESP	Licence	26
Commissaires Sportifs	M. Guy DESTRESSE	Licence	47545
Commissaires Sportifs	Mme Marilyn DUCARTERON	Licence	6840
Secrétaire du collège	Mme Marilyn DUCARTERON	Licence	6840
Directeur de Course au P C	M. Albert PATISSON	Licence	5475
Directeur de Course Adjoint au P C	M. Marc DUCARTERON	Licence	9003
Directeur de Course au P C V H C	Mme Maryse THOMAS	Licence	3123
Adjoints à la Direction de Course au P C	M. Jean DETROYAT	Licence	3042
	M. Franck DEL SANTO	Licence	3166
	Mme. Roselyne PRIOUX	Licence	17 879
Directeurs de Course Délégués aux E.S	M. Bruno MUSELLI	Licence	2405
	M. Serge FREVILLE	Licence	27121
	M. Paul MEGE	Licence	27.27
Directeurs de Course Adjoint Délégués aux E.S	M. Max LOLIA SAINT ANGE	Licence	150.787
Directeurs de Course Adjoint Stagiaire Délégués aux E.S	M. Philippe SOUCELLIER	Licence	308.92
Directeurs de Course Adjoint Stagiaire Délégués aux E.S	Mme Annie MALLET	Licence	48.794
Adjoints à la Direction de Course au Parc Fermé et Regroupement	M. Jacques LEGALL	Licence	9383
	M George POUQUINE	Licence	202.25
Adjoint à la Direction de Course au véhicule Tricolore	M. Jean Christophe LEROY	Licence	54 92
Responsable 4 x 4 au véhicule tricolore	M. Georges CUBAYNES	Licence	203724
Adjoint à la Direction de Course au véhicule Damier	M. Patrice PRIOUX	Licence	17 877
Responsable 4 x 4 du véhicule Damier	M. Guy POUZOL	Licence	152 436
Commissaire Technique Délégué F F S A	M. Christian BONIN	Licence	1188

27ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

Commissaire Technique Délégué Adjoint F F S A	M. Laurent QUERRY	Licence	212.893
Commissaire Technique B Responsable V H C	M. Jean – Louis BOSCH	Licence	14.848
Commissaire Technique A	M. Bernard BOUVERAT	Licence	7392

Commissaire Technique A	M. David HIELY	Licence	33408
Commissaire Technique A	M. Lismon LAMBERT	Licence	3582
Commissaire Technique A	M Jean Michel OTTAVI.	Licence	15.34
Commissaire Technique B	M. Patrick VIEUX	Licence	113 719
Secrétaire des Commissaire Technique	Mme. Andrée BONIN	Licence	
Chargés des Relations avec les Concurrents	Mme. Françoise FREVILLE	Licence	11.134
	M. Robert HEIN	Licence	1791
	M. Jacky PINON	Licence	53 30
Chargés des Relations avec les Concurrents V H C	M. Robert HEIN	Licence	1791
Adjoints à la Direction de Course Délégués aux Parcs d'Assistance & A la publicité	M. Daniel SEGUIN	Licence	24 77
	M. Camille TRINQUESSE	Licence	31 75
Adjoints à la Direction de Course Délégués aux Parcs d'Assistance	M. Jacques GAUTHIER	Licence	35 196
Commissaire Général du Rallye	M. Louis PRIANO	Licence	2757
Organisateur Technique	M. Bernard ISSARTEL	Licence	3578
Médecin Chef au P C	M. Patrick CHEREAU	Licence	237.31
Juge de Fait	M. Michel THERON	Licence	6397
	M. Bernard GRANGET	Licence	515 33
Chargé des Relations avec les Commissaires	M. Bernard ISSARTEL	Licence	3578
Attaché de Presse F F S A	Mme Flora FORNASARI	Licence	245.614
Attaché de Presse	M. Clément RULLIERE	Licence	245.679
Chargés des Classements et Résultats	M. BRENUS INFORMATIQUE	Licence	134 494
	Mme DOMINO M . A	Licence	9053
Chargés des Résultats aux Parcs d'Assistance	M. Francis MOULINES	Licence	
Speaker	M . Frédéric LOMBARD	Licence	24.25
	M. Vincent DOUGADOS	Licence	
Remise des Prix	Mme Sonia TURBAN	Licence	
	Mme Géraldine PRUDENT	Licence	14104
Responsable du Matériel	M. Jean – Pierre VIMES	Licence	
	M. Jean – Pierre BLAIRON	Licence	234.300
	M. Pascal CRASSOUS	Licence	3577
Responsables Logistiques des E. S	M. Georges CALABRESE	Licence	36195
	M. Jérôme LAMBERT	Licence	123480
	M. Jérôme GRANGET	Licence	52237
	M. Patrick JULIEN	Licence	
	M. Bernard MICHEL	Licence	
	M. Roberto BENET	Licence	

Tous les officiels figurant sur ce règlement sont Juges de Fait, à l'exception du Collège des Commissaires sportifs

1.2 P : Eligibilité

Le 27^{ème} Rallye National TERRE DE VAUCLUSE compte pour :

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TERRE

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TERRE 2 ROUES MOTRICES

LE TROPHEE RALLYES TERRE DES MANUFACTURIERS

Les Challenges rallyes de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur.

LE CLASSEMENT COPILOTE

1.3 P Vérifications

Les équipages engagés seront convoqués par Internet sur le site www.teamtrevois.org, pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 10 Novembre 2017 de 16 h 00 à 22 h 00 à la Salle Polyvalente de Courthezon.

Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 10 Novembre 2017 de 16 h 30 à 22 h 30 à la Salle Polyvalente de Courthezon.

Les protections inférieures sont autorisées.

27ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au :

GARAGE AD PRUDENT à BEDARRIDES

Tarif horaire 60 € TTC

Le reste conforme au règlement standard F.F.S.A

HOTEL PARTENAIRES

HOTEL CAMPANILLE Chemin de la Sauvageonne rte de CADEROUSSE 0490516868

HOTEL MERCURE Rte de CADEROUSSE 0490342410

HOTEL IBIS ORANGE SUD Sortie A7 0490514040

HOTEL KIRIAD 86 ave de l'arc de Triomphe 0490518787

HOTEL 1ERE CLASSE Rte de CADEROUSSE 0490342793

27ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 3P : CONCURENTS ET PILOTES

3.1. P Demandes d'engagement - inscriptions

3.1.1.P Concurrents admis

Articles 3.1.2. à 3.1.4 et 3.1.6 à 3.1.9.

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des Rallyes

3.1.5. P Demandes d'engagement - inscriptions

Tout concurrent qui désire participer au 27^{ème} RALLYE NATIONAL TERRE DE VAUCLUSE

Doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande

D'engagement dûment complétée, accompagnée des droits d'engagement.

La clôture des engagements est fixée au Lundi 23 Octobre 2017 minuit (pour les inscrits

Aux Championnat de France désirant être engagés en priorité)

Et au Lundi 30 Octobre 2017 minuit (pour les autres Concurrents)

À l'adresse suivante :

TEAM TREVOIS COURTHEZON

M. Louis PRIANO

10 rue St Denis

84350 COURTHEZON

☎ et Fax 04 90 70 27 98

☎ 06 11 25 44 78



Un engagement transmis par télécopie ou E mail, l'original devra parvenir à l'organisateur
Au plus tard à la date de clôture des engagements. Aucun engagement par téléphone ne sera
Accepté.

(Conforme à la réglementation générale F.F.S.A. Article IV. D)

3.1.10.P

Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures au maximum avec V h c



Dans le cas où le nombre d'engagés maximum serait atteint avant la date de clôture,
les concurrents concernés seront inscrits sur une liste d'attente tenue par ordre chronologique
De leur arrivée.

La liste d'attente sera complétée par les demandes d'engagement non accompagnées
Des droits d'engagements.

(Conforme au règlement standard F.F.S.A (Art IV.D3)

3.1.11.1.P Les droits d'engagement sont fixés à :

a) : 850 € avec la publicité facultative des organisateurs

b) : 1700 € sans la publicité facultative des organisateurs

27ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

27ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

3.1.12. P Les demandes d'engagement ne seront acceptées que si elles sont accompagnées du montant des droits d'engagement, et les documents suivants :

- a) Photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote
- b) Photocopie des licences du pilote et copilote
- c) Photocopie de la fiche d'homologation de la voiture
- d) Attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture (dans le cas de prêt par une tierce personne)
- e) Photocopie du passeport technique FFSA (3 volets)
- f) Du plan de disposition d'assistance et du cheque pour les éventuelles surfaces supplémentaires

Les confirmations d'engagement seront publiées à partir du 06 Novembre 2017

Sur le site du **TEAM TREVOIS** : www.teamtrevois.org .

L'organisateur remboursera avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée .

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le Rallye
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Le reste conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.2 P : **Equipages** :

Art 3.2.1 à 3.2.7. & 3.2.8 (*Conforme au règlement standard F.F.S.A.*)

3.2.5 P Le port de la cagoule et des bottines homologues FIA est obligatoire

3.2.7 P Briefing des équipages, un document écrit sera remis lors des vérifications administratives.

3.2.9 P Le port du Casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Une tolérance de 500 m avant le Ch. Et après le Point Stop est accordée.

Cette zone sera délimitée par des panneaux d'entrée et sortie de zone casque.

3.2.10 P Tous les concurrents, pilotes et officiels devront être obligatoirement en possession de leurs licence valable pour

L'année en cours, de leur permis de conduire ou d'une pièce d'identité.

3.3 P : **Ordres de départ** :

Art 3.3.4 , 3.3.7, 3.3.8, 3.3.8.1 , 3.3.8.2 & 3.3.9 (*Conforme au règlement standard F.F.S.A*)

3.3.1 P :

Hors reconnaissances, les départs des 10 premières voitures minimum et des 20 premières voitures maximums Seront donné de 2 minutes en 2 minutes lors de la première étape. Des **stickers 2'** de couleurs différentes seront Distribués à chaque départ d'étape à la sortie du parc ferme de départ. Pour les étapes suivantes , le départ sera Donne dans l'ordre du classement provisoire , pénalités routières comprises, avec possibilité de reclassement des Pilotes prioritaires.

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur et proposée à la personne désignée à Cet effet par la FFSA pour validation.

- a) **Les pilotes inscrits au CFR Terre ou Trophée des Manufacturiers**
- b) **Les pilotes prioritaires (FIA et FFSA), ainsi que les pilotes classes dans divers championnats Coupes Ou Trophée.**

27ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

3.3.3 P : Parc fermé de départ

Dans un parc prévu à cet effet, qui pourra être le parc de regroupement, à l'issue du tour de reconnaissance, avant ou après le parc d'assistance, les concurrents observeront un arrêt d'une durée maximum de 20 minutes sous Régime de parc fermé appelé parc fermé de départ.

Quel que soit l'ordre d'entrée dans le dit parc, les équipages quitteront celui-ci dans l'ordre et aux heures de départ Affichés au tableau officiel.

Tout départ tardif, imputable à l'équipage, sera pénalisé de 1 minute, par minute ou fraction de minute de retard.

3.3.5 P : Le comité d'organisation fournira à chaque équipage les 2 plaques de rallye et les 2 panneaux de portes portant Les numéros de compétition réglementaires.

3.3.6 P : Des numéros de compétition supplémentaires de 22 cm de haut, de couleur orange seront fournis par L'organisateur aux vérifications administratives ; ils devront être apposés à l'extérieur en haut et vers l'avant Des vitres latérales arrière, en haut à droite de la lunette arrière.
Toute absence sera sanctionnée de façon équivalente au défaut de panneaux de portières.

3.3.9 P Les noms du pilote et du copilote ainsi que le drapeau de la nationalité apparaîtront sur les deux ailes avant et/ Ou sur les vitres arrière latérales de la voiture (hauteur maximum 10 cm) sous peine d'une pénalisation de 80 € . Dans le cas d'un licencié handicapé, un pictogramme normalisé figurera à côté du nom dudit licencié.

ARTICLE 4 P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 P : Voitures autorisées

- ° Groupe A et FA y compris WRC (2.0 et 1.6T homologues avant le 1^{er} septembre 2016) S2000 2.0 Atmo Et S2000 1.6T (RRC) Super 1600.
- ° Groupe R
- ° Groupe N et FN
- ° Groupe F 2000
- ° Les voitures des Coupes de Marques admises par la FFSA dans ce Champoinnat.

4.1.1 P : VITRES

Il est interdit d'apposer quoi que ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures en dehors :

- 0 Des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique
- 0 Des numéros, plaques et identifications prévus au règlement
- 0 D'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans L'axe médian de la voiture.
- 0 D'un pare - soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres,
- 0 Un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur maximum est de 100mm pourra être apposé à la Limite haute du pare -brise ' limite pare-brise/carrosserie). Ce bandeau publicitaire devra obligatoirement Laisser libre de chaque côté (droit et gauche) une largeur de 250 mm (entre le montant du pare -brise et le Bandeau) réservée à la publicité optionnelle de l'organisateur.
- 0 Côte droit de la voiture sous cette surface publicitaire (250x100mm) avec un espace de 5 à 10 mm sera Apposé le numéro de course fourni par l'organisateur (210x140 mm).
- 0 L'utilisation de films argentés ou filmés sur les vitres latérales , la vitre arrière et la vitre du toit ouvrant est Autorisé en respect de l'article 11 point 11.1 de l'article 253 de l'annexe j.

4.2.1 P : Pneumatiques. Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Les pneumatiques sont libres pour le tour de reconnaissance et après la dernière ES du rallye jusqu'à la fin du rallye

27ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

A tout moment du rallye le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de 1 minimum et 2 maximums.

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3 P : ASSISTANCES

L'assistance se fera uniquement au parc d'assistance, le Samedi & Dimanche à CAMARET .

Pour les Voitures à moteur suralimenté, seul deux turbocompresseurs pourront être utilisés aux cours du Rallye
Chaque turbocompresseur devra être marqué par les commissaires techniques lors des vérifications préliminaires.
Le changement du moteur et/ou de la culasse est interdit

Un seul véhicule par équipage sera autorisé à pénétrer dans le parc d'assistance.

La surface occupé dans le parc sera limité à : 60m² par voiture + 40 m² par voitures supplémentaire,

Dans le cas ou plusieurs équipages souhaiterais se regrouper, il en est de même pour les surfaces demandées

Par un préparateur ou loueur. Mécaniciens pas de limitation, en cas d'infraction le concurrent sera mis hors course.

Toute surface supplémentaire sera facturée 8 € le m² dans la mesure de la superficie disponible.

La demande devra accompagner la feuille d'engagement avec le chèque correspondant.

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge du concurrent. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la direction de course seront pris en charge par l'organisateur.

Le reste conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3.2.1P : PARCS D'ASSISTANCES

Le parc d'assistance est indique dans l'itinéraire du Rallye avec un contrôle horaire d'entrée et de sortie, ce parc est le Même pour toute la durée du Rallye.

Toute assistance est interdite en dehors du parc réservé à celle-ci.

Chaque équipage recevra une plaque d'assistance, un triangle d'identification portant le numéro de l'équipage à coller sur Le pare brise. La plaque et le triangle devront être fixes sur le véhicule et permettrons d'accéder au parc d'assistance

Un seul vehicule par équipages sera autorise dans le parc.

4.3.2.3 P : Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiat et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers **A, B et C d'une capacité de 5 kg**, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de deux ans
- De disposer sous chaque voiture de course **une bâche étanche (3 m x 5 m minimum)** et résistante aux Hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture
- **De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistance aux hydrocarbures.**
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

- **Attention : les bidons d'hydrocarbures devront être enlevés par les concurrents,**

La pénalité pour défaut d'extincteur et / ou de bâche dans les Parcs est de 200€, le montant de la pénalité Est conservé par l'Organisateur.

4.5 P : ECHAPPEMENT

Pour toutes les voitures utilisées en rallye sur le territoire Français,

Le bruit ne devra pas excéder 100 dB à 75% du régime du moteur maximum.

4.6 P : IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye

À l'avant de la voiture, le numéro d'indentification fourni par l'organisateur doit être positionne à droite du pare brise (Voir article 4.1.1 du règlement standard des rallyes)

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de Course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye. Couleur : traits noirs sur fond blanc.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionnée à l'emplacement de la Plaque d'immatriculation centrée, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque Coté du numéro d'identification, à droite et à gauche une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, Sans inscription ou décoration (soit au total 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation) .

L'Eclairage de cet emplacement doit fonctionner

Pour les Rallyes du Championnat de France Terre la surface de la plaque d'immatriculation avant '520 x 110)

A sa disposition d'origine est réservée pour y apposer l'identification promotionnelle << TROPHEE DES

27ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

MANUFACTURIERS >> ou celle de l'Organisateur.

L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents dont les spécifications techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apporter la publicité sur la face avant de la voiture de manière visible. Dans ce cas l'emplacement devra au préalable avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable ou le Promoteur du Championnat.

ARTICLE 5 P : PUBLICITE

Conforme au règlement standard F.F.S.A

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement

ARTICLE 6 P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P : Description

Le 27^{ème} Rallye National TERRE DE VAUCLUSE représente un parcours de 445.700 Km (avec reconnaissances) comportant 10 épreuves de classement d'une longueur totale de 123.800 Km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections. Le découpage de cet itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, périodes de neutralisation, etc. sont repris dans le carnet de contrôle et le carnet d'itinéraire (road book).

Parcours total avec reconnaissance 1ère Etape 236.210 Km donc 67.920 Km d' Epreuve Spéciales

Parcours total avec reconnaissance 2eme Etape 209.490 Km donc 58.800 Km d' Epreuve Spéciales

1er Etape ES 1/4 9.300 Km ES 2/5 10.030 Km ES ES 3/6 14.630 Km

2eme Etape ES 7/9 11.940 Km ES 8/10 16.000 Km

6.2 P : Reconnaisances

Conforme au règlement standard FFSA (réglementation du Championnat de France des Rallyes Terre)

La reconnaissance se fera uniquement dans le cadre d'un tour de reconnaissance faisant partie intégrante du rallye. Les pneumatiques sont libres pour le tour de reconnaissance.

Il sera remis à chaque équipage au départ de chaque tour de reconnaissance un cahier de prise de notes formellement identifié par l'organisateur.

Ce cahier devra obligatoirement être restitué en fin d'étape avec le carnet de bord et le carnet d'infractions sous peine d'exclusion. Seul ce cahier pourra être utilisé dans les spéciales du rallye, des contrôles de la seule présence et utilisation de ce cahier, à bord de la voiture et sur l'équipage, seront effectués durant le rallye. Toute infraction sera sanctionnée selon l'article 6.2.4 du règlement standard des rallyes.

6.3 P : Carnet de contrôle *Conforme au règlement standard F.F.S.A*

6.4 P : Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 P : Départ

Le rallye V H C partira devant le Rallye Moderne.

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.1.8.P :

27ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

Le road book sera disponible une heure avant l'heure idéale de départ du concurrent à chaque étape à la salle Polyvalente de COURTHEZON :

Le Samedi 11 Novembre 2017 à partir de 05 h 30 Salle Polyvalente de Courthezon

Le Dimanche 12 Novembre 2017 à partir de 06 h 00 Salle Polyvalente de Courthezon

Les carnets d'itinéraire assistance des deux étapes seront remis le vendredi 10 Novembre 2017 de 20h00 à 22h00

En échange d'un bon fourni dans les pochettes des concurrents à la Salle Polyvalente de COURTHEZON

7.2 P : Dispositions relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.2.11. P :

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Directeur de Course	Blouson ((directeur de course))
Commissaires de route	Chasubles oranges
Chefs de poste	Chasubles vertes
Chargé des relations avec les concurrents	Blouson ((Relations Concurrents))

7.3 P : Contrôles de passage(CP), Contrôles horaires (CH) – mise hors course

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.3.16 P : Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent Terre ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- ° Avoir signifié **par écrit** au chargé des Relations avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le road book) son intention de réintégrer le rallye
- ° Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure De départ de la première voiture pour l'étape suivante.
- ° **NB** Les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, au Plus tard au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.
- ° Pour l'étape ou l'abandon ou la mise hors course à été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté
- ° Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée du plus mauvais temps réalise augmenté de 5 minutes.
- ° Pour l'étape non terminée d'une pénalité de 3 heures.
- ° Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ
- ° Des lors que le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement Des concurrents toujours en course,
- ° **Les concurrents réintégrant le rallye dans ce cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière Voiture de leur catégorie (Groupe / Classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège Des Commissaires Sportifs**

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de Classement :

- ° Pour les pilotes prioritaires F I A et F F S A.
 - ° Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.
- En tout état de cause le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye , cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.**

7.4 P : Contrôles de regroupements

27ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

Conforme au règlement standard F.F.S.A

- 7.5.1 P :** Les concurrents sont tenus de respecter la route de course. Tout franchissements des limites Naturelles ou définies par l'organisateur sera pénalisé.
En cas de sortie de route, un concurrent qui continue en dehors de la route de course au lieu De faire marche arrière sera pénalisé de la façon suivante :
1ère infraction : 30 secondes
2ème infraction : exclusion + 200€
Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

7.6 P : Parc fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 8 P : RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A

9.1 P CHAMPIONNAT PILOTES

A l'issue de chaque rallye, un classement des pilotes inscrits au Championnat de France Pilotes sera extrait du classement général du rallye. Celui –ci sera exclusivement réservé aux pilotes inscrits au Championnat de France des Rallyes Terre. Les points seront attribués selon cet unique classement. L'orsqu'une classe comporte moins de trois partants, Le nombre de point attribués au classement de celle-ci sera divisé par deux sauf si le concurrent est classé dans les 10 premiers du classement général .Le classement final du Championnat de France des Rallyes Terre sera établi conformément à l'article 3 paragraphe A des Prescriptions Générales F F S A.

9.2.P CLASSEMENT COPILOTES

9.3 P CHAMPIONNAT DE France des RALLYE TERRE 2 ROUES MOTRICES

A l'issue de chaque rallye un classement 2 Roues Motrices, sera extrait du classement pour les pilotes inscrits au Championnat de France des Rallyes Terre. C'est à partir de ce classement qu'une attribution de points sera faite Conformément à la réglemations des Rallyes Terre.

9.4 P TROPHEE RALLYE TERRE DES MANUFACTURIERS

A l'issue de chaque rallye il sera extrait du classement général final un classement des pilotes inscrits au Trophée des Manufacturiers, Seuls les manufacturiers inscrits au Trophée des Manufacturiers pourront prétendre voir leur nom Figurer au classement.

27ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

9.5 P POINT DE BONUS

Participation : 2 points seront attribués aux équipages ayant pris le départ du rallye
Arrivée : 3 points seront attribués aux équipages figurant au classement final du rallye
Ces points seront acquis définitivement et ne pourront être décomptés, sauf en cas d'exclusion.

- 9.8.P** En cas d'interruption définitive d'un rallye, si un classement est établi, les points attribués seront proportionnels
Aux kilométrages d'Es retenu pour le classement parcouru à savoir :
- Si plus de **50%** du kilométrages d'Es prévu au règlement a été parcouru **100%** des points seront attribués
 - Si de **10% à 50%** du Kilométrages d'ES prévu au règlement a été parcouru **50%** des points seront attribués.
 - Si moins de **10%** du Kilométrages d'ES prévu au règlement a été effectué, **aucun point** ne sera attribué.

ARTICLE 10 P : PRIX - COUPES

10.1 P REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le Dimanche 12 Novembre 2017 à 18 h 00
Salle Polyvalente de Courthézon

Les prix seront attribués en fonction des places réelles du classement final.

Les prix seront repartis de la façon suivante :

	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	TOTAL
Classement Général	850 €	650 €	450 €	1 950 €
Classement par Classe				
De 1 à 3 partants	450 €			
De 4 à 5 partants	850 €			
De 6 à 10 partants	850 €	450 €		1520 € x 22 : 31 920 €
Si plus de 11 partants	850 €	450 €	220 €	
Equipage Féminin (si 3 partantes)	450 €			450 €
TOTAL				34 320 €

Répartition des classes (conforme Article 4 règlement standard rallye F F S A)

N / FN : 1 - 2 - 3 - 4

A / FA : 5 - 5K - 6 - 6K - 7 - 7K - 7S - 8 - 8W

R : 1 - 2 - 3 - 4 - 5

F 2000 : 11 - 12 - 13 - 14

27ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

Les prix sont cumulables mais les coupes ne sont pas cumulables.

Les Coupes décernées pour Pilote & Copilotes

Des coupes récompenseront les commissaires des différentes Associations Sportives ayant officiés pendant le rallye.

ANNEXE 1 A 5
Conforme au règlement standard F.F.S.A des rallyes